

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents: Amagney: Thomas JAVAUX Arguel: André AVIS Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIERRD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohaat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TSIERR (à partir du rapport I.I.I.), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure: Auguste KOELLER Boussières: Roland DEMESMAY Braillans: Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) Chaleze: Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule: Christophe MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) Champagney: Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête: Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport I.I.4) Marchaux : Bernard BECOULET (à partir du rapport I.I.1). Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône: Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Etaient absents: Besançon: Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL Beure: Philippe CHANEY Boussières: Bertrand ASTRIC Busy: Philippe SIMONIN Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête: Jean-Pierre PROST Grandfontaine: Laurent SANSEIGNE Le Gratteris: Cédric LINDECKER Mamirolle: Daniel HUOT Miserey-Salines: Denis JOLY Nancray: Daniel ROLET Novillars: Philippe BELUCHE Osselle: Jacques MENIGOZ Pirey: Jacques COINTET Routelle: Claude SIMONIN Thoraise: Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants: S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires: G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, JC. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), JP. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001615

Rapport n°7.5 - Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)

Programmation 2011 en matière de réhabilitation des logements locatifs publics (crédits CAGB)

Rapporteur: Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission: Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire

BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Soutien à la réhabilitation dans le parc public »

Montant prévu BP 2011 : 200 000,00 € (enveloppe totale)

Montant de l'opération : 74 783,47 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon intervient financièrement depuis 2008 en faveur des opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2011, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation. Le montant total des aides octroyées par le Grand Besançon est de 74 783,47 €.

Au vu de la programmation et des besoins en travaux de réhabilitation prévus par les bailleurs publics présents sur l'agglomération bisontine (amélioration de la qualité des logements, de leur performance énergétique, changement de composant,...), les modalités d'intervention du Grand Besançon proposées pour l'exercice 2011 sont les suivantes.

I. <u>Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation</u>

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante, thermographie, diagnostic technique du bâtiment) quelle que soit la localisation des opérations, le type de travaux réalisés et la classe énergétique du bâtiment. Pour chaque opération, cette prise en charge ne peut pas toutefois dépasser I % du prix de revient de l'opération (TTC). L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

II. Prise en charge des frais de certification « Patrimoine Habitat »

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification « Patrimoine Habitat » réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations.

III. Participation au financement des travaux de réhabilitation

Sur le volet « Travaux », le Grand Besançon intervient financièrement à hauteur de ! % du montant total des travaux (TTC) en faveur d'opérations de réhabilitation complète de logements locatifs publics comprenant des travaux d'amélioration thermique (isolation, menuiseries, chauffage/Eau chaude sanitaire) permettant un changement de classe énergétique ainsi que des travaux d'amélioration des logements et des communs.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Avec le même niveau d'intervention, le Grand Besançon subventionne également une opération de réhabilitation particulière qui consiste en la transformation de chambres en logements d'un foyer pour personnes handicapées situé à Besançon.

En 2011, aucune demande de subvention pour les travaux de réhabilitation n'a été formulée, par les organismes HLM, pour des opérations inscrites dans le Programme de Rénovation Urbaine de Planoise. A titre de rappel, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche Comté se sont engagés à intervenir à hauteur de 400 000 € par collectivité répartis sur quatre ans pour le financement des opérations de réhabilitation dans le cadre du PRU de Planoise. Aussi, en 2012, les trois dernières opérations de réhabilitation concernées seront proposées en subventionnement auprès du Grand Besançon.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2011 une participation globale du Grand Besançon (prise en charge des diagnostics, des frais de certification et subvention pour les travaux) de 74 783,47 € répartie de la manière suivante :

- subvention « diagnostics techniques » : 30 411,97 € pour 4 opérations de Grand Besançon Habitat et Habitat 25 (soit 128 logements, un foyer ADAPEI de 30 chambres et un foyer pour personnes âgées de 85 chambres),
- subvention « BPH / Certification Patrimoine Habitat »: 4 060,42 € pour 3 opérations d'Habitat 25 et de la SAIEMB Logement.
- **subvention** « **travaux** » : 40 311,08 € pour 2 opérations d'Habitat 25 (soit 80 logements et un foyer ADAPEI).

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. ALLEMANN, FOUSSERET, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2011.

extrait conforme,

Le Présiden

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0 Préfécture de la Région Franche-Comté

Préfécture du Double
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 23 L.C. 2011

Programmation CAGB réhabilitation 2011

272 2733 77 77	Subvention sur orédits CAGB (Total)	11 090,16 €	6 752,00 €	38 744,58 €	16 408,71 €	1 788,02 €	
808	Subvention pour travaux	0,00 € (demande de subvention pour fravaux en 2012)	0,00 € (demands de subvention pour travaux en 2012)	26 000,00 €	14 311,08 €	0,00 € (demande de subvention pour travaux en 2012)	40 311,08 €
Subvention sur credits CAGB	Prise en charge de 60% du BPH et certification Cerqual Patrimoine (coûts	9 00'0	9'00'0	1 345,50 €	926,90 €	1 788,02 €	4 060,42 €
35	Prise en char des diagnost techniques (coûts TTC	11 090,16 €	6 752,00 €	11 399,08 €	1170,73 €	0.00 €	30 411,97 €
	Etiquette énergétique des bâtiments avant et après travaux	Classe D - Objectif classe C (à confirmer après la phase diagnostic)	Non communiqué	Classo C (132.4 kWh/m.z.an) - ubjectif Classe C (99.7 kWh/mz.an) ou B (99.70 kWh/mz.an) m/voau BBC Effinegie en fonction des traveux éalisés (solation plus performante)	Non communiqué	Classe C (125 KWh/m2.an) - objectif classe B (niveau BBC Effinergie)	Total
	(HdB stidluos A) sesties. Seitsoubrip sep essiT	Phase degnostic de la mission de matires d'cauvre (Blian trecansement des problèmes techniques de cahque eppariement (électricité, plomberie,)	Phase diagnostic de la mission de matrise d'oauva (Blan thermique et sécurité incerdie, recens ennent des problemes lechniques de cahque appartement (électricité,	Etude thermique et compoliment (calcul thermique THGE-8xy,), diagnostic amlante, DPE	BPH, diagnostic amiante		
	Types de Havaux (éalisés	Programme définitif das travaux défini à lissue de la phase diagnostic (prévisionnel : mise aux normes des des des des des des des des des d	Programmo définiti des travaux défini à Tissue de la Phase diagnostic de la mission insse d'agnostic (prévisionnes in sals en conformi de matifiera d'ouvre (Blannerde, amitionné accessibilité sals de bain, thermique et sécurité incendie, mise aux nomes électriques, calorit gage des resensement des problèmes analisations, ustalations robinets thermostatiques, tochniques de cahque arrélitorisen parfeiraries no participation accustique et appartement discrictité, ploninque on participation accussique et appartement discrictité, plannique)	Mise aux rormes électriques, remplacement annéers dans curines, portes paires, amérioreton alle de bains et custimes (eds, petintre, portes partes, amérioreton de bains et custimes (eds, petintre, petintres, delarges autométique, système de désanturaes, éclarage autométique, système de désanturaes, éclarage autométiques, mise au paise d'une VIVC hygrorégibale de type B, ladolfen des loggiss) - hygrorégibale de type B, ladolfen des loggiss) - despie i travaux riscolatin fraçaces en 1986, mise en conformié electrique en 1999 et complacement menuiseries extérieures (hors cuisines) en 2009	Transformation foyer of hebergement (30 chambres) en foyer of hebergement en milieu ouvert (création en 30 geoments en 14 T2 * amélioration des locaux communs et administra et la T2 * amélioration des locaux isolation par l'actérieur du bâthment, templacement menuisertes extérieures).	Programme definité des tavaux défini à l'issue de la En 2011 : BPH, puis en 2012 : l'expensible dépendent le l'expensible par thermographie et it solation thermique, américation du confort et l'efficient par thermographie et influencementaien des dependents et des des depinements accessibilité des togements et dommuns) : Reppel ingittée d'œuvre de réhabitation thermique réalisées en 1986	
	Montant total des trayaux (TTC)	Défini à l'issue des d'agnostics	Dáfini à l'issue des diagnostics	2 €60 000 00 €	1 431 107,50 €	Defini à l'issue des diagnostics	
	Montant total de l'opération (TTC)	1 286 000,00 € (prévisionnel)	1 055 000,00 € (prévisionnel)	2 787 567,78 €	2 514 449,15 €	Dófini à l'issue des diagnostics	
	Contexte de financement (ANRU / ZUS / hors ZUS)	hors ZUS	hors ZUS	ZUS Clairs Solelis - Hors PRU	Foyer ADAPEI ZUS Planoise - "Marceau" - 30 Hors PRU logements	ZUS Planoise - Hors PRU	
	Nombre de logement	48	Foyer pour personnes âgées "Le Marulaz" (85 places)	80	Foyer ADAPEI "Marceau" - 30 logements	87	246
	Adresse	12-14-16 rue de Chaillot	20 rue de Vignier	34-40 Rue Darton	1 rue du Colonel Maurin	1 place Jean Moulin	2011
	Commune	Besançon	Besançon	Besançon	Besançon	Besançon	Total Programmation 2011
	Organisme	Grand Besançon Habitat	Grand Besançon Habitat	Habilat 25	Habilat 25	SAIEMB Logement	Total

puées	342,16€	53,29 €	900€	788,02 €	9 00	
Synthèse des subventions attribuées	Grand Besançon Habitat 17 8	Habitat 25 55 1	Neofia	SAIEMB Logement 1 78	Opérations hors PRU 0,	

Total subventions CAGB

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon